



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 21 mars 2022**

(no 13)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusés :

Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA	<i>Conseiller municipal</i>

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2022
2. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal
3. Ouverture d'un crédit d'étude relatif aux aménagements publics dans le cadre du développement villageois (délibération)
4. Présentation du programme SIG Eco 21 - collectivités
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions
 - proposition de valorisation d'un chemin piétonnier (parcelle 2131)
 - proposition d'aide humanitaire d'urgence pour l'Ukraine

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h. Il excuse les absences de MM. Chabbey et Rodrigues da Guerra.

1. Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2022

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Prestation de serment d'un nouveau Conseiller municipal

M. le Président annonce que, suite à la démission de Mme Aymon, le Conseil d'Etat, dans son arrêté du 23 février 2022, a validé l'élection de M. Jean-Pierre Renggli en tant que nouveau conseiller municipal de Presinge.

M. le Président et **M. Renggli** se lèvent pour l'assermentation.

M. Renggli promet solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer.

M. Renggli est applaudi par toutes les personnes présentes.

M. le Président indique que les postes occupés par Mme Aymon dans les commissions doivent être repourvus et **M. le Maire** signale que M. Rossi préside deux commissions et que certains conseillers n'ont aucune présidence. Il lance donc le débat pour procéder à des changements, si nécessaire.

M. Renggli remercie tout le monde et donne des explications sur ses compétences qu'il souhaite mettre au service de la commune, mais accepte de remplacer Mme Aymon dans les fonctions qu'elle occupait.

M. Rossi tient à conserver ses deux présidences.

M. Läser explique que la commission de l'environnement a la même composition, hormis M. Thorens, que celle des routes. Or, ces deux commissions se réunissant souvent en même temps, il serait souhaitable que M. Thorens en fasse également partie. Cette modification est acceptée.

M. Cardoso Inacio constate que M. Renggli a des connaissances qui seraient utiles pour la commission des bâtiments. Le nombre de membres dans cette commission étant déjà important, cet ajout n'est pas accepté.

M. Thorens explique, suite à l'intervention de **M. Gaillard**, que la commission Ecole-Sport n'a pas été active pendant les deux premières années de la législature en raison de la crise sanitaire. Cependant, avec le retour à la normale, de nombreuses manifestations seront relancées. **M. le Maire** confirme que de nouvelles activités sont prévues.

M. le Président conclut qu'aucune modification de commissions n'est à enregistrer hormis l'intégration de M. Thorens dans celle de l'environnement et le remplacement par M. Renggli des fonctions occupées précédemment par Mme Aymon.

3. Ouverture d'un crédit d'étude relatif aux aménagements publics dans le cadre du développement villageois (délibération)

M. le Président s'enquiert de savoir s'il y a des questions ou des remarques concernant le projet de délibération en question. Aucun conseiller ne se manifestant, il procède à la lecture du texte et à son vote.

Délibération N°23/2022

Délibération
relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 330'000.- F relatif aux aménagements publics
dans le cadre du projet de développement villageois

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 8 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'accepter de financer un crédit d'étude relatif aux aménagements publics dans le cadre du projet de développement villageois.*
2. *D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de TTC 330'000. - F (comprenant les honoraires de pilotage des spécialistes, les honoraires d'architecte / architecte-paysagiste, les honoraires d'ingénieurs et de spécialistes, ainsi que les frais divers) en vue d'obtenir l'autorisation de construire et les documents nécessaires au vote d'un crédit de construction pour les aménagements publics dans le cadre du projet de développement villageois (parcelles 1805, 2628, 2629, 2439, 2440, 2595).*
3. *De financer ce crédit par les fonds propres de la commune.*
4. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.*
5. *En cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
6. *En cas d'abandon du projet, ces frais seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année qui suit son renoncement.*

4. Présentation du programme SIG Eco 21 - collectivités

M. le Président passe la parole à **Mme Spinedi**.

Après une première discussion de l'Exécutif avec les SIG, en octobre dernier, et après la proposition individuelle de M. Romand en décembre concernant l'évaluation de l'empreinte écologique de la commune, la commission de l'environnement a reçu le 7 mars 2022 des représentants des SIG, en présence de Mme Spinedi et de M. Romand.

Lors de cette séance, les SIG ont exposé leur programme SIG Eco 21-collectivités (signé actuellement par 30 communes genevoises sur 45) que **M. Läser**, président de la commission, résume brièvement. Afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050, il faut réduire les émissions des gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030. Les SIG proposent de faire un état des lieux de tous les bâtiments communaux (patrimoine administratif et financier), d'établir un plan des travaux, de lister ce qu'il faut mettre en œuvre pour parvenir à ce but. Ce contrat est gratuit dans cette phase d'investigation. Cependant, souligne **Mme Spinedi**, il nécessite un très grand investissement en temps et en énergie pour la commune (administration et Exécutif) et pour les collaborateurs des SIG, ce qui représente un certain coût malgré tout.

Mme Spinedi dresse une liste des actions déjà entreprises par Presinge pour la réduction de consommation d'énergie :

- Installation de luminaires LED et coupure de l'éclairage dans le village la nuit,
- Remplacement de l'éclairage de 2 salles d'école en LED,
- Utilisation de l'électricité verte dans les bâtiments communaux,
- Rénovations de toitures avec panneaux solaires et isolation au 17-21 Louvière, pompe à chaleur au 2-10 Cordonnières
- Récolte des déchets encombrants et autres avec Mobilitri

Elle mentionne également la rénovation prévue au 5 Cordonnières avec géothermie et panneaux solaires, le prochain lancement d'un concept énergétique prenant en compte le bâti existant dans le périmètre du PLQ et l'actuelle réflexion autour de la récolte des déchets des entreprises.

M. le Maire ajoute que ce programme ne concerne pas les habitations privées, mais la commune pourrait inciter les propriétaires à contacter les SIG pour le faire en le finançant partiellement.

M. le Président tient à préciser quelques points sur le programme proposé :

- programme pas vraiment gratuit, puisque financé par nos impôts
- le calcul de l'empreinte est global, pas détaillé pour chaque bâtiment, sauf si paiement des prestations par la suite
- programme prévu seulement pour le bâti existant, ne tient pas compte du futur développement villageois

Pour les propriétaires privés, cette étude dépend de la volonté de ceux-ci, il n'y a aucune contrainte. La commune devra les inciter en cofinçant les visites individuelles, pour que l'image soit la plus complète possible.

M. Renggli insiste sur le fait qu'il y aura beaucoup d'éléments à mettre à disposition, pas faciles à obtenir, que cela demandera un investissement conséquent en ressources humaines. Certains particuliers ayant déjà fait établir des CECB (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) pour leurs maisons, il serait bon de pouvoir les obtenir pour ne pas faire le travail à double.

M. Beusoleil note qu'avant de s'engager il est impératif de déterminer précisément comment s'organiser au niveau du personnel. D'autre part, il estime que la commune ne peut que suggérer et non pas obliger les propriétaires privés de procéder à cet examen et aux changements conseillés.

M. le Président confirme qu'il faudrait créer une commission ad hoc et engager du personnel administratif soit en interne soit en externe.

Mme Spinedi conclut que la commission de l'environnement va discuter lors de sa prochaine réunion de la création de cette commission ad hoc et revenir sur le sujet auprès du Conseil municipal à la séance d'avril.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Course pédestre

La 43^{ème} édition de la course des conseillers municipaux en individuel ou en équipe aura lieu le 30 avril à Bernex. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat pour les modalités d'inscription.

6. Communication du Maire

a. GIPE – Crèche à Meinier

Le groupement va augmenter de 12 places sa capacité d'accueil, dont 2 pourraient être attribuées à Presinge. Pour cela, le jardin d'enfants sera déplacé à Jussy. L'ouverture pourra se faire dès 2023. À l'heure actuelle, Presinge occupe 6,54 places (sur les 6 attribuées) et il y a une liste d'attente de 6 enfants.

M. le Maire précise que la décision de Presinge doit être déterminée en avril au plus tard pour l'obtention des places supplémentaires.

M. Thorens annonce que Puplinge avait décidé d'agrandir également sa crèche et d'ajouter 16 places dès août 2022, en transférant son jardin d'enfants dans l'ancienne salle communale. L'autorisation de construire n'étant pas encore délivrée, la réalisation est reportée d'une année. Néanmoins, il faut que Presinge se décide aussi très rapidement si elle désire acquérir des places supplémentaires, car il y a 6 enfants presingeois en liste d'attente et les autres communes partenaires sont pareillement dans le besoin.

Après des précisions données sur les coûts, **M. le Président** soumet au vote du Conseil municipal l'acquisition de 2 places de crèche dans chacune des institutions qui sont approuvées avec

pour Meinier : 8 oui, soit à l'unanimité
pour Puplinge : 7 oui, 1 abstention

b. Dépendances de la Ferme Gallay

Hormis quelques détails, les travaux sont achevés et les locaux vont pouvoir être loués dès la fin avril. Il conviendrait, d'ici là, de donner un nom à la salle pour bien la distinguer. Les propositions sont à communiquer à la mairie ou à la prochaine séance du Conseil municipal.

c. Rapport administratif 2021

Les présidents de commissions sont priés de rendre leurs rapports d'ici au 14 avril au plus tard.

d. Comité du GIPE

Pour la représentation de la commune au comité du GIPE, il faut prévoir le remplacement de Mme Aymon à qui l'Exécutif demandera de terminer son mandat jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

e. Tour de Presinge

En tant que membre du comité, **M. le Maire** tient à remercier la commune pour son soutien tant financier (subvention, location de la tente et mise à disposition des locaux communaux) qu'administratif. L'édition 2022 a été un succès et il était réjouissant de revoir autant de monde dans la commune.

M. Läser saisit l'occasion pour remercier les membres du comité pour le soin apporté à la protection des champs au centre du village.

7. Rapport des commissions

a. Bâtiments

M. Gaillard, président, a constaté que certains aménagements ont été faits depuis la dernière visite et dont il n'avait pas été informé. **M. Mittey** lui explique les raisons et les buts de ces prises de décisions.

b. Social - Aînés

M. Rossi, président, annonce que la commission a fixé au 13 septembre la sortie des Aînés qui aura lieu en Valais (visite de l'abbaye de St-Maurice et restaurant Le Saint Christophe).

Il informe également qu'un repas sera offert aux aînés le 17 mai pour compenser le repas de Noël 2021 qui a dû être annulé en raison de la crise sanitaire. L'organisation incombe à la commission qui cherche des volontaires auprès des autres conseillers pour le service, car le secrétariat ne sera pas présent. Il est décidé que les bénévoles seront aidés par l'engagement de personnel professionnel.

c. Social – Sortie des Jeunes

La commission veut préparer la sortie à Europa Park le 27 et 28 août mais s'interroge sur sa pertinence en raison du contexte géopolitique actuel et du fait que cette activité a déjà été organisée puis annulée à deux reprises. Aucun conseiller ne manifeste une opposition et il est enregistré que Mme Spinedi et M. Cardoso Inacio se présentent comme accompagnants.

d. Culture

M. Rossi, président, cite les événements prévus pour 2022 à Presinge :

- Juin : festival Théâtre en Campagne
- Octobre : concert classique
- Novembre : spectacle Nébul'air

e. Routes / Environnement

M. Bongard mentionne que ces commissions travaillent sur le courrier concernant les déchets des entreprises et la réfection de certaines canalisations et portions de routes.

f. GILS

M. Thorens signale que les comptes seront révisés la semaine suivante et, normalement, approuvés dix jours plus tard. Il mentionne aussi le changement de capitaine de la compagnie qui aura lieu en 2022.

8. Propositions individuelles et questions

a. Valorisation d'un chemin

M. Gaillard a fait parvenir, avec l'ordre du jour, une proposition argumentée pour l'élargissement et l'aménagement d'une sente herbeuse située sur la parcelle 2131 que de nombreux piétons utilisent déjà. La commission des routes, par la voix de **MM. Läser** et **Thorens**, répond qu'elle avait relevé ce cheminement et qu'elle l'avait inclus dans ses réflexions. **M. le Maire** confirme que l'idée est bonne et qu'elle mérite d'être étudiée. Il pense cependant qu'un éclairage n'est pas d'actualité.

b. Interpellation urgente

M. Cardoso Inacio a aussi fait transmettre une interpellation aux Conseillers municipaux concernant une aide humanitaire financière de Fr. 5'000.- pour la crise en Ukraine. Comme il l'a rédigée avant la réunion de la commission sociale qui a versé Fr. 2'000.- pour la même cause, il propose que le Conseil décide ce soir de compléter ce don avec Fr. 3'000.- pour arriver à la somme qu'il avait demandée.

En réponse à la question de **M. Beausoleil**, **Mme Spinedi** confirme que 50% du budget 2022 de l'aide internationale est réservé à la Fédération Genevoise de Coopération pour des projets validés par la commission. Ainsi, **M. Beausoleil** suggère que, vu la situation exceptionnelle, le solde de la somme non encore attribuée soit versée pour l'Ukraine.

M. Thorens et **M. Rossi** relèvent qu'il ne demeurera plus rien pour le reste de l'année si une catastrophe naturelle ou un autre événement grave survient.

M. le Président soumet les deux propositions au vote.

1. Proposition de M. Cardoso Inacio, soit ajouter Fr. 3'000.- à la somme déjà versée à la Chaîne du Bonheur pour la crise en Ukraine.

Oui : 7 Non : 0 Abstention : 1

La proposition est acceptée.

2. Proposition de M. Beausoleil, soit verser le solde de ce qui reste à attribuer à l'aide internationale par le biais de la Chaîne du Bonheur pour la crise en Ukraine.

Oui : 4 Non : 1 Abstention : 3

La proposition est acceptée.

c. Reconnaissance informelle

M. Rossi souhaiterait qu'une reconnaissance informelle soit marquée à toutes les personnes qui donnent leur temps bénévolement pour la commune à une occasion ou une autre dans l'année, mais il ne sait pas sous quelle forme. Il lui est répondu qu'il devrait éventuellement soumettre son idée à la commission sociale pour qu'elle y réfléchisse et revienne avec une suggestion.

d. Coupes forestières

M. Romand a constaté que de sévères coupes ont été faites dans les bois et aimerait savoir si un rapport d'activités est rédigé et publié par Forêt Genève. Personne n'est au courant et M. Bongard, représentant de Presinge dans cette association, tâchera de se renseigner.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h30.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler